

En exercice : 18

Présents : 10

Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

Présents : Mme. Gautheron et M. Dhoury (Choisy-au-Bac), Mme. Rigault (Attichy), M. Emorine et M. Fabis (Francières), M. Baratte et M. Mendes (Pierrefonds), Mme. Lajous et Mme. Peiler (Saint-Crépin-aux-Bois), M. Bellanger (Vieux-Moulin).

Absents excusés : Mme. Coubard, Mme. Muller et Mme. El Amrani, M. Lecat (pouvoir à Mme Gautheron), M. Desmaret (pouvoir à M Dhoury)

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Fabis est désigné secrétaire de séance

- **Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 20 novembre 2017.**

Le compte-rendu, transmis préalablement aux élus, est adopté à l'unanimité.

- **Projet culturel 2018 : information sur les orientations et actions de diffusion**

Parole est donnée à Sophie Kipfer pour présenter le projet culturel soumis au Département de l'Oise pour l'année 2018. La présentation est précédée d'une **prestation musicale au marimba**, effectuée par Etienne de Nys, professeur de percussion. Ce dernier présente l'instrument et explique l'intérêt pour la classe et pour la programmation de l'Atelier musical de se doter d'un marimba basse (5 octaves).

Le **contrat culturel** reprend les grands axes des contrats précédents :

- ✓ Favoriser les pratiques artistiques auprès de la jeune population
- ✓ Poursuivre les démarches d'élargissement du public (politique tarifaire attractive et équitable, offre diversifiée, propositions en direction de différents publics).
- ✓ Renforcer le rayonnement de l'activité culturelle sur le territoire (mise en place d'actions de diffusion diversifiées, maintien d'antennes décentralisées, développement de partenariats)
- ✓ Poursuivre la qualité de l'offre d'enseignement

Madame Kipfer présente ensuite les **temps forts de la programmation prévue en 2018.**

- ✓ 26 janvier : Nuit des conservatoires (Choisy-au-Bac) : déambulation dans le centre bourg, musique et danse.
- ✓ 17 mars : Quand le vent tourne (Margny-lès-Compiègne) - conte mis en musique pour des ensembles de l'Atelier musical et l'orchestre des TAP.
- ✓ 15 avril (Attichy) : Pistons d'avril – concert des classes de cuivres et du quatuor de jazz Toundra
- ✓ 26 mai (Margny-lès-Compiègne) : concert d'ensembles d'élèves, dont les TAP.
- ✓ 10 juin (St-Crépin-aux-Bois) : concert du chœur de chambre
- ✓ 13 juin (Compiègne, EJI) : spectacle des classes de danse
- ✓ 1^{er} juillet (lieu à déterminer) : concert de chant sur le thème de l'eau.
- ✓ 15 ou 16 septembre (Francières) : concert à la sucrerie dans le cadre des journées du patrimoine, en liaison avec Musiques en Campagne.
- ✓ 24 novembre (Margny-lès-Compiègne, le Tigre) : *Dogora*

À ce programme s'ajoutent les contributions les spectacles scolaires qui associent parfois des musiciens de l'Atelier musical (ex : Choisy-au-Bac, Rethondes), ainsi que les collaborations avec différents partenaires (conservatoire de Bobigny, Théâtre impérial de Compiègne, conservatoire de Compiègne, médiathèques de Margny et Choisy).

- **Présentation des actions du projet « En passant par les chants » contractualisées avec la Fondation Daniel et Nina Carasso**

Le point sur les différents volets du projet est présenté par Valérie Thuleau :

- ✓ Volet pédagogique et artistique
 - Partenariats avec le Théâtre Impérial de Compiègne incluant le jeune chœur : *Vêpres de la Vierge Marie*, de Philippe Hersant (octobre 2017), et création de *l'Odyssee*, opéra de Jules Matton (avril 2018), qui demande un grand engagement de la part des choristes et des chefs de chœur, mais constitue une belle aventure artistique pour tous les participants.
 - Création de deux chœurs : un pour les ados et un chœur de chambre pour les adultes lecteurs.
 - Mise en place de la chorale systématique pour les instrumentistes débutants, en lieu et place de la formation musicale. Cela porte de 7 à 9 le nombre de chorales, et de 133 à 207 le nombre d'inscrits, enfants ou adultes, pratiquant le chant choral.
- ✓ Volet « éducation artistique tout au long de la vie »
 - Mise en place de deux projets chant choral dans les écoles d'Attichy et Pierrefonds : dans chacune des écoles, un groupe d'enfants (CE1 ou CE2) bénéficie de séances hebdomadaires et participera au projet Dogora.
 - Petite enfance, publics spécifiques : les contacts seront pris dans la deuxième moitié de l'année scolaire.
- ✓ Création d'une chanson : le travail sur le texte sera conduit par l'association des Amis de l'Atelier musical. Le travail de composition suivra.
- ✓ Dogora
 - En partenariat avec le Brass Band de l'Oise (BBO), avec le soutien des Amis de l'Atelier musical
 - Concert programmé les 24 et 25 novembre 2018, dans le cadre du centenaire de l'armistice (message de paix et d'humanité).
 - 280 musiciens : BBO, chœurs de l'Atelier musical de l'Oise, écoliers d'Attichy et Pierrefonds, collégiens de St-Quentin, chorales de Verberie et St-Quentin, quartet vocal professionnel Corou de Berra.
 - Options de lieu : Tigre de Margny-lès-Compiègne + St-Quentin, ou EJM de Compiègne deux jours (possiblement la semaine précédente).
 - Budget en cours d'ajustement, autour de 49 000 €. Recherche de financements complémentaires en cours (sponsors, mécènes). Soutien du Département via le BBO.
 - Plan communication important à prévoir. Régie assurée par les Amis de l'Atelier musical.

- **Répartition des contributions communales au budget primitif 2018, calendrier de délibération du montant fiscalisé par les communes membres**

La présidente rappelle que lors de la réunion de préparation budgétaire, il a été convenu d'augmenter la contribution des participations communales de 2,5 % pour l'année 2018 comme prévu dans la projection 2013-2019, pour un montant total de 372 800 €. Elle présente un tableau de répartition de ce montant, établi sur les bases fiscales de l'année N-1(2017).

Elle précise aux élus que chaque commune doit se prononcer sur le mode de versement de sa contribution (fiscalisation totale ou partielle, ou contribution budgétaire faisant l'objet d'un titre) et rappelle le calendrier à respecter pour pouvoir bénéficier des avances FDL dès le mois de février 2018.

Le montant de 372 800 € est affecté à l'article 73111/Contributions directes. Selon les choix des communes, il sera en réalité réparti sur les articles 73111 et 74741/Participations communales.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, un produit total attendu des participations communales de 372 800 € pour l'année 2018.

- **Budget primitif 2018**

La présidente présente le budget préparé à l'issue du débat d'orientation budgétaire et transmis préalablement aux élus.

Comme convenu, celui-ci prend en compte les recettes assurées du SIVOC, ainsi qu'une subvention du Département identique à celle de 2017 (voir CR de la séance du 20 novembre 2017), soit 564 000 € en fonctionnement et 9 150 € en investissement.

Les dépenses, qui seront ajustées au moment du budget supplémentaire, se répartissent comme suit :

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 564 000 €

- chapitre 11 : 66 500 €

Ont été abondés les articles suivants :

6132/locations immobilières : année du spectacle de danse et de la production de *Dogora*

6184/versement à des organismes de formation : en lien avec projet « En passant par les chants »

6232/fêtes et cérémonies : en lien avec projet « En passant par les chants »

- chapitre 12 : 485 000 €

Ce montant, inférieur à celui voté en 2017 (500 000 €), sera réajusté au budget supplémentaire, de façon à tenir compte des augmentations indiciaires, de certains salaires liés aux actions de diffusion, et d'aléas divers (remplacements, rachats de points).

Il inclut l'adhésion à la médecine du travail (art.6475), pour un montant de 2 300 €.

- chapitre 65/autres charges de gestion courante : 3 500 €
- chapitre 67/charges exceptionnelles : 500 €
- chapitre 42/dotation aux amortissements : 8 500 €

- ✓ Dépenses d'investissement : 9 150 €

Ce montant est réparti comme suit

- chapitre 20/immobilisations incorporelles (licence du logiciel de scolarité) : 3 200 €
- chapitre 21/immobilisations corporelles courantes (matériel de bureau, matériel informatique, instruments de musique) : 5 950 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et recettes pour un montant total de 573 150 €, dont 564 000 € en fonctionnement et 9 150 € en investissement.

- **Montants 2017 à verser aux associations subventionnées par le SIVOC**

La Présidente rappelle que tous les ans, le syndicat soutient financièrement deux associations « Les Amis de l'Atelier musical » et « Musiques en Campagne » :

La Présidente propose de répartir la somme figurant au budget 2017 comme suit : 2 000 € seront versés à l'association « les Amis de l'Atelier musical », principalement chargée du prêt des instruments aux élèves et de l'aide logistique à l'organisation des différentes manifestations dans les communes et 500 € pour l'association « Musiques en Campagne », chargée de l'organisation des concerts sur le secteur des communes de Francières et Hémévillers.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement de ces deux subventions.

- **Régime indemnitaire dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique**

À compter du 1er décembre 2017, l'adjoint administratif en charge de la comptabilité du Syndicat est réintégré dans ses fonctions à la suite d'un congé de grave maladie et est autorisé à accomplir un service à temps partiel thérapeutique, à raison de 50% de la durée hebdomadaire de service afférente au temps plein, pour une durée de 6 mois ; soit un temps de travail hebdomadaire de 17h30, jusqu'au 31 mai 2018.

Pendant cette période l'agent percevra sa rémunération calculée au prorata de la durée de travail effectuée et percevra les indemnités journalières servies par la Sécurité Sociale. Par ailleurs, l'agent percevra ses primes et indemnités calculées au prorata de sa durée de service soit à raison de 78%.

La présidente propose au Conseil syndical de maintenir le régime indemnitaire à 100 %,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de maintenir le régime indemnitaire à 100 %.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.